
Programme CLAIR

Derrière l'alibi de l'éducation prioritaire, la mise au pas des personnels et des usagers !

Depuis la rentrée, 105 établissements choisis dans dix académies parmi ceux « concentrant le plus de difficultés en matière de climat scolaire et de violence » expérimentent le dispositif CLAIR (collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite). La circulaire parue au Bulletin officiel du 22 juillet 2010 confirme ce que les premières déclarations de Luc Chatel laissaient craindre : plus qu'une énième variation sur le thème de l'éducation prioritaire, le dispositif CLAIR est un protocole d'expérimentation de nouveaux modes de gestion des personnels et des usagers qui n'annonce rien de bon.

Flicage et dressage des parents et des élèves.

La circulaire du 22 juillet affiche l'ambition d'améliorer et d'individualiser le suivi des élèves. Le principe est louable, les moyens le sont moins. Des « préfets des études » seront chargés d'effectuer des entretiens individualisés réguliers avec chaque élève. Il faut bien les habituer aux méthodes de management du monde de l'entreprise...

Pour les plus récalcitrants, on préconise d'éviter les exclusions, ce qui est une bonne chose, mais pour y substituer des « mesures d'utilité collective ». On ne peut que douter de l'utilité éducative d'une journée de balayage de la cour de récréation.

Rassurons-nous, les parents ne sont pas oubliés : la « mallette des parents » ainsi que des ateliers débat et des formations leur seront proposés afin de « développer leurs compétences ». La formation des parents est-elle une mission de l'Éducation Nationale ?

Mise au pas des personnels.

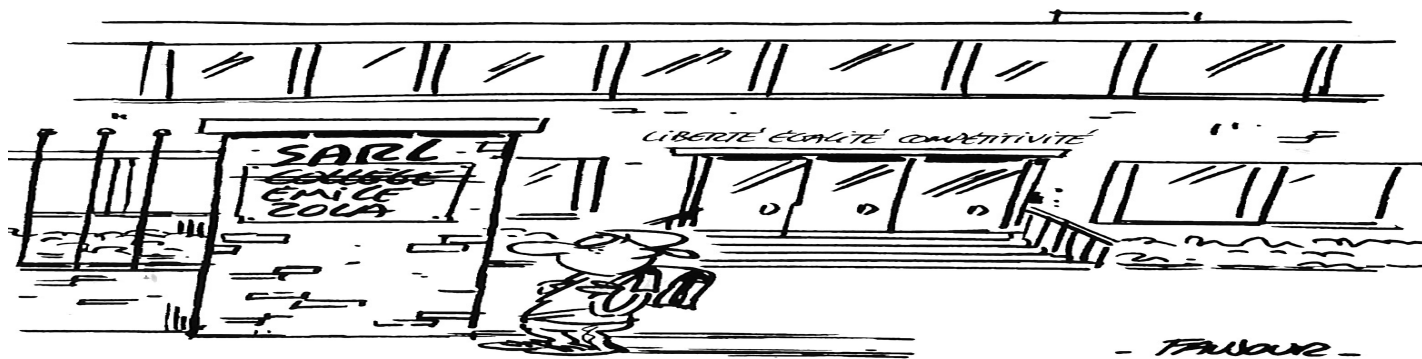
Les nouveautés les plus inquiétantes concernent bien le sort des personnels de ces établissements ainsi que la nouvelle politique de ressources humaines qui y est pratiquée. Dans ce domaine, les expérimentations suivent essentiellement deux voies :

- **Le renforcement de la hiérarchie.** L'introduction d'un préfet des études par niveau recruté parmi les enseignants ou les CPE ressemble fortement à la création d'un nouvel échelon hiérarchique. Cette fonction, qui tient à la fois du super-professeur principal, du CPE et du personnel de direction sera intégrée à l'équipe de direction mais sans en avoir le statut. Par ailleurs, chaque établissement sera doté d'un IA-IPR référent chargé, entre autre, de suivre ces préfets des études et de « les aider dans leur projet professionnel d'accès au corps des personnels de direction. »
- **Le profilage des postes.** L'objectif est annoncé clairement : il s'agit d'aboutir à terme « au profilage de l'ensemble des postes » qui permettra au chef d'établissement de recruter l'ensemble de ses personnels lui même et donc de renforcer son autorité sur eux. Ces postes seront assortis d'une obligation de stabilité de 5 ans et de la signature de lettres de mission de trois ans alignés sur le

projet d'établissement et qui concernera également les postes pas encore profilés. Qu'advient-il des personnels qui refuseront de signer ces lettres ou de postuler à un poste profilé pour rester dans leur établissement ? « Les personnels enseignants, d'éducation, administratifs, sociaux et de santé qui n'adhèrent pas au nouveau projet seront encouragés à rechercher une affectation plus conforme à leurs souhaits. » Quelle forme prendra cet encouragement ? On craint le pire...

Promesses d'avancement et mise en concurrence des établissements : la carotte et le bâton.

On annonce une mise en concurrence des établissements expérimentateurs via une évaluation pour chacun d'entre eux. Ces résultats seront « pris en compte dans l'évaluation des enseignants et pourront être un élément facilitateur pour obtenir prioritairement un avancement au grand choix ou une nomination au grade supérieur. » En d'autres termes, l'évolution des carrières sera alignée sur les résultats de son établissement. Par ailleurs, on promet aux préfets des études une « indemnité pour fonction d'intérêt collectif » et à tous les personnels « des dispositifs spécifiques de rémunération complémentaire » à la rentrée 2011. Rien donc, pour ceux qui essuieront les plâtres de l'expérimentation lors de la première année. Les contractuels ne sont pas oubliés : c'est avec un cynisme à peine dissimulé qu'on leur promet : « des formations facilitant l'accès aux concours ».



Le tout sans moyens supplémentaires en heures et en personnels !

Une phrase de la circulaire résume à merveille une « innovation » de ce dispositif sur laquelle le ministre n'a pourtant pas insisté. « L'essentiel de ces actions est à mener dans le cadre des enseignements et du temps scolaire ». Pour la première fois, on fait de l'éducation prioritaire à moyens horaires et humains constants : pas d'allègement des classes ni d'augmentation de la dotation horaire globale à l'horizon.

Pour toutes ces raisons, la Fédération SUD Éducation considère que le souci de cette expérimentation n'est pas d'améliorer les conditions d'accueil des élèves et de travail des enseignants mais bien d'expérimenter des méthodes de management issues du privé sous couvert d'éducation prioritaire.

Nous appelons donc tous les personnels concernés à refuser de signer des lettres de mission et de devenir préfet des études. Nous les appelons également à lutter sur le terrain contre la généralisation du profilage des postes et de la mise en concurrence des établissements.

Ensemble, refusons le programme CLAIR et demandons une vraie politique ambitieuse et pourvue de moyens conséquents pour l'éducation prioritaire !